



## [7 Thinking Steps sur le paquet de traités européens](#)

# Step 7: L'UE décidera-t-elle du contenu de nos assiettes?

**Peter Keller :** *Madame Martullo, nous parlons du nouveau paquet d'accords entre l'UE et la Suisse. Il comprend 2228 pages. À cela s'ajoutent plus de 20 000 pages supplémentaires, principalement des règlements de l'UE. Dans le podcast d'aujourd'hui, il s'agit de deux nouveaux accords que la Suisse doit conclure avec l'UE. D'une part, un accord sur la santé, et d'autre part, un accord sur la sécurité alimentaire. Dans cet accord, l'agriculture est également impliquée, directement concernée. Le Conseil fédéral souhaite justement conclure un accord avec l'UE sur la sécurité alimentaire et créer un espace commun de sécurité alimentaire Suisse et UE ensemble. Qu'est-ce que cela signifie pour la Suisse ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** C'est vraiment un contrat tout à fait fou. Je le trouve en fait le pire, car il est très vaste. Parmi ces 20 000 pages de droits européens que nous devons adopter, une très grande partie concerne le droit de la sécurité alimentaire. Je me demande de toute façon pourquoi avons-nous besoin de l'UE pour la sécurité alimentaire? Je pense que nos aliments sont au moins aussi sûrs que ceux de l'UE. L'UE réglemente cela de manière beaucoup plus détaillée, aussi beaucoup plus restrictive, et surtout avec une quantité incroyable de contrôles, de bureaucratie, de collecte de données. Nous deviendrions alors une partie de tout ce système. Et cela, nous en avons déjà discuté auparavant au Parlement, l'adoption du règlement alimentaire de l'UE. Il y a eu une grande résistance et nous avons alors décidé au Parlement de ne pas devoir l'adopter. Je me souviens encore de notre président de groupe Amstutz avec ce règlement alimentaire beige de l'UE. Et maintenant, il y en a encore beaucoup plus. Cela concerne tout le monde, de la ferme, donc aussi de l'exploitation agricole, jusqu'à la personne qui consomme finalement l'aliment, donc le consommateur de la ferme à l'assiette. C'est le slogan de l'UE. C'est très exhaustif. On a même retiré les agriculteurs du domaine de l'accord agricole pour les intégrer maintenant dans le droit alimentaire, ou bien on a aussi dit que cela deviendrait désormais du droit européen. L'accord alimentaire est un accord sur le marché intérieur. Cela signifie que nous adoptons en fait tout automatiquement. Il y aura une révision complète dans tous ces domaines thématiques. Cela signifie que notre droit ne s'applique plus, c'est le droit européen qui s'applique. Notre législation est donc actuellement remplacée un à un par la réglementation européenne.

**Peter Keller :** *Vous dites que la Suisse doit ainsi reprendre le droit européen bien plus étendu, ainsi que tous les contrôles et prescriptions. En tant que consommateur en Suisse, est-ce que j'en profite au moins avec des aliments meilleurs et plus sûrs ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Je ne le pense pas. C'est surtout de la bureaucratie. Alors voyons, qu'est-ce que cela concerne ? Nous avons déjà en partie du droit européen. L'UE aurait aussi déjà pu exercer un contrôle dans l'agriculture lorsqu'il s'agit de produits animaux par exemple. Mais jusqu'à présent, ils ne l'ont pas fait, ils n'ont pas exercé ce droit. Cela restait toujours dans la gestion, surtout des cantons, de contrôler les denrées alimentaires. Désormais, cela concerne aussi les semences, les plantes et bien sûr les engrais. Il s'agit aussi de l'abattage du transport des animaux qui doivent maintenant être réglementés selon les nouvelles normes européennes. Toute la décoration, tout l'emballage, tout l'étiquetage. Et cela concerne aussi des produits qui pourraient d'une manière ou d'une autre être liés aux denrées alimentaires. Donc c'est vraiment un domaine immense. Ici, nous parlons lors des contrôles, de contrôles qui désormais peuvent aussi être effectués personnellement par l'UE. La Commission peut réaliser les contrôles dans les étables, les abattoirs, les serres, les boucheries, chez les commerçants alimentaires, même s'ils n'exportent pas. Dans toute la Suisse, la Commission européenne peut venir et elle doit simplement annoncer sa venue au gouvernement fédéral. Puis elle peut venir et effectuer les contrôles sur les animaux, les plantes, les aliments pour animaux, les produits transformés, le commerce. Et donc ce sont des processus de production entiers, des locaux qui sont certifiés. Là, ce sont bien sûr tous les itinéraires de transport. Donc tout est documenté et désormais, la Confédération s'arroge la responsabilité en tant qu'organe d'exécution, en quelque sorte comme le faisait la Commission européenne. Elle s'arroge la compétence de dire que cela s'applique aux cantons et à toute la Suisse. Vous devez faire ainsi, vous devez faire cela, cela doit s'appliquer. Même jusqu'à présent, tout cela relevait des cantons car nous avons des cantons très différents, des régions de montagne, des plaines. Nous avons différents climats, si l'on pense au Tessin ou à la Suisse alémanique. Aussi, si l'on inclut également les vins, il y a là des configurations de sol très différentes. Ainsi, les cantons pouvaient gérer cela de manière très spécifique et aussi raisonnable. Et les autocontrôles étaient appliqués de façon pragmatique. Et maintenant, la Confédération s'en empare et dit oui, maintenant, c'est du droit international. Alors, j'obtiens plus de compétences que ce qui est prévu dans la Constitution sans que le peuple puisse voter. J'exécute maintenant cela sur ordre de l'UE, je l'impose. Donc, c'est vraiment extrême.

**Peter Keller :** *Par exemple, la Confédération doit maintenant aussi mettre en place des laboratoires alimentaires certifiés par la Confédération comme l'exige l'UE. Donc, il y a de nouveaux laboratoires, il y a plus de contrôles. Je pense que la valeur ajoutée n'est pas vraiment là.*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Il n'a jamais non plus été vérifié si cela apportait une valeur ajoutée, mais la charge de travail supplémentaire, elle, existe bel et bien. Et si l'on pense aussi aux conséquences dans la pratique, elles sont importantes. Par exemple, nous pouvons oublier que ces fermes tiennent encore un stand de vente, car elles doivent être entièrement certifiées comme des entreprises alimentaires, que ce soit dans la restauration ou dans le commerce de détail. Nous pouvons oublier les stands sur les marchés. Dans l'UE, des organisations ont déjà abandonné les stands de marché parce qu'elles auraient dû se faire certifier comme des cuisines, ce qui est trop contraignant. Nous pouvons aussi oublier les fêtes de village avec des gâteaux faits maison ou un service simple, probablement même celle du 1er août. Et je trouve même que c'est la cerise sur le gâteau. La cuisine de campagne de l'armée doit désormais aussi être certifiée comme un établissement de restauration. Donc, probablement qu'en cas de guerre, on commence d'abord par faire d'énormes audits, contrôles et paperasses avant de pouvoir partir au front ou nourrir les troupes. C'est une blague ? Je pense que nous sommes bien positionnés en Suisse. Avec le fédéralisme, nous avons aussi de bons organes de contrôle. On connaît les différents établissements, on sait où il faut contrôler davantage et où moins. Nous n'avons certainement pas besoin de Bruxelles pour nous dicter cela. Donc, cet accord sur les denrées alimentaires est une absurdité totale. Et que ce soit pour les agriculteurs, les transformateurs, les commerçants, les distributeurs, jusqu'au consommateur final, cela deviendra de toute façon beaucoup plus compliqué et plus cher.

**Peter Keller :** *Ce week-end, j'étais à une petite fête de lutte suisse sur la Klevenalp à Nidwalden, si je peux me permettre de le mentionner ici. Et il y a beaucoup de travail bénévole. J'ai aussi aidé de temps en temps. Il y avait un stand de fromage grillé. Est-ce que c'est encore possible aujourd'hui ? Il y a par exemple le cas en Allemagne. Ces femmes rurales qui faisaient des gâteaux de Noël et elles devaient indiquer pour chaque gâteau tous les ingrédients afin que tous les allergènes possibles et autres ingrédients soient listés. Hygiène, formation, justement, qu'est-ce que cela signifie pour les petites fêtes et aussi pour le travail bénévole, le travail associatif, des événements scolaires, jusqu'aux fêtes de lutte suisse ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Eh bien, on ne peut probablement consommer un morceau de gâteau ou une saucisse qu'avec un livre de rapport d'audit, de réglementation, de cases à cocher ou alors on ne le fait tout simplement plus. Cela viendra alors de cuisines centrales qui sont encore capables de gérer tout cela et bien sûr, cela entraîne une harmonisation. Là aussi, nous devons bien sûr tout mettre en oeuvre directement car nous avons des mesures punitives, ce que l'UE ne fait peut-être pas toujours dans tous les cas, mais il est également déjà visible à de nombreux endroits que si nous devons réglementer l'eau potable comme l'eau de douche ou que chaque eau minérale doit désormais être approuvée par l'UE, comme si nos laboratoires alimentaires n'en étaient pas capables.

Je pense que dans les laboratoires, nous sommes plus compétents que l'UE grâce à notre industrie pharmaceutique et en chimie, nous avons certainement plus d'expérience. Donc cela va déjà très loin jusque dans les interventions dans la vie quotidienne de beaucoup de gens, n'est-ce pas ? Si j'offre quelque chose, je suis déjà considéré comme un fournisseur de denrées alimentaires, alors je dois tout respecter. C'est quelque chose que nous n'avons jamais voulu au Parlement et à juste titre et maintenant cela arrive par la porte dérobée et en plus cet accord sur les denrées alimentaires est sournoisement lié à l'accord agricole. Donc si nous ne respectons pas quelque chose dans la législation alimentaire, il y a des sanctions et c'est uniquement dans l'accord sur les denrées alimentaires que cela s'applique, mais cela peut aussi toucher l'agriculture où l'on pourrait alors subir des sanctions.

**Peter Keller :** *Je peux me permettre d'intervenir ? En fait, nous ne devons pas seulement reprendre les réglementations existantes de l'UE, mais aussi par le biais de l'adoption automatique du droit toutes les futures. On dit maintenant que dans le domaine de la sécurité alimentaire, oui c'est vrai, là nous devons aussi reprendre le futur droit de l'UE. L'agriculture, elle, est exclue, mais vous le dites vous-même, vous l'avez déjà mentionné, la sécurité alimentaire commence à la ferme, dans les champs de l'agriculteur, et va jusqu'à l'assiette, chez nous à la maison. Peut-on vraiment faire une distinction aussi nette ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Non, bien sûr que non. Donc il y a aussi des motifs politiques derrière cela. Par exemple, l'UE dit qu'il ne faut pas manger trop de sucre, plus de matière grasse, et soudain le fromage se retrouve réglementé. C'est aussi une question de sécurité pour l'UE, donc elle dicte aussi ce qui est sain et ce qu'on doit manger. Ce sont aussi des marqueurs politico-idéologiques, nous l'avons vu, aussi avec ce tableau nutritionnel, nous l'avons rejeté au Parlement. Dans l'UE, cela redevient obligatoire, il n'y a pas d'exception. C'est ainsi que soudainement le Coca-Cola est considéré comme plus sain que le jus de pomme. Là, des classifications idéologiques très discutables entrent en jeu, encore et encore, et cela concerne bien sûr aussi l'agriculture. Si plus personne ne boit de jus de pomme parce qu'il est simplement classé comme nuisible à la santé, alors on ne plante plus de pommier ou on ne peut plus utiliser la récolte. Et si le sucre est aussi concerné, cela touche également nos betteraves sucrières. Donc cela concerne aussi l'agriculture, cela touche bien sûr immédiatement l'agriculture. Maintenant, certains agriculteurs pensent, oui, si nous avons cela, ça sonne bien dans le secteur alimentaire, alors nous pourrions exporter. Mais il faut regarder les agriculteurs dans l'UE, voir quel est leur pouvoir d'achat. Celui-ci est bien sûr nettement plus bas qu'en Suisse. Au final, les agriculteurs se retrouvent avec ces prix bas, car nos coûts et nos compensations sont bien plus élevés qu'au sein de l'UE. Donc vouloir vendre avec ces coûts-là dans l'UE, il faudrait bien sûr faire des concessions sur les prix, ce qui au final toucherait aussi les agriculteurs. Donc pour les agriculteurs, ce n'est certainement pas une bonne situation

de départ. Et nous savons bien que l'UE ne peut évidemment rien faire de particulier pour nos régions spéciales en montagne ou topographiquement, les montagnes avec ses collines, etc. Bien sûr, elle planifie à grande échelle et l'accord agricole reprend également de nouveaux mécanismes de règlement différents comme les autres accords. Aussi simplement, cela s'arrête ensuite au tribunal arbitral, donc une commission mixte, c'est la méthode d'équivalence. Donc nous reprenons, mais en formulant nous-mêmes, le droit de l'UE. Donc là non plus, nous ne sommes pas à l'abri. Il y aura également un durcissement à ce niveau directement dans l'accord agricole. Et en fait, la plus grande partie a été extraite et intégrée dans l'accord sur les denrées alimentaires où elle est entièrement adaptée au droit de l'UE.

**Peter Keller :** *Une particularité en Suisse qui concerne d'une part les denrées alimentaires mais aussi l'agriculture, c'est l'interdiction des OGM.*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Le fait qu'il ne puisse pas y avoir d'aliments produits avec des OGM en Suisse, c'est une décision politique et démocratique voulue par la majorité de la population suisse. Pouvons-nous encore maintenir ou adapter nous-mêmes cette interdiction des OGM ou bien l'UE va-t-elle aussi s'en mêler ? Il y a une exception, à savoir qu'en ce qui concerne la dissémination d'organismes génétiquement modifiés, nous ne sommes pas obligés d'adopter le droit européen. Mais par exemple, notre obligation d'étiquetage actuelle lorsque quelque chose de génétiquement modifié, vendu ou importé en Suisse depuis l'étranger, celle-ci disparaîtra. En ce qui concerne les déclarations, nous avons différentes exigences, par exemple aussi celle d'indiquer de quel pays provient un produit. Cela n'est plus le cas dans l'UE. Là-bas, on ne fait une déclaration du pays d'origine que s'il pourrait y avoir des malentendus. Et c'est aussi quelque chose de tout à fait différent de chez nous. Nous voulons toujours savoir si cela vient d'Espagne, de Thaïlande ou du Brésil. Est-ce que c'est arrivé par avion ou non ? Les fruits, maintenant il y a aussi les fruits, les légumes, tout cela sous le régime de l'UE. Et oui, donc ce n'est vraiment plus comme avant. Donc nous ne le décidons pas non plus. Nous avons simplement des déclarations comme dans l'UE et dès qu'il y a quelque chose de nouveau, les exceptions ne s'appliquent en plus. Donc si de nouvelles méthodes génétiques de l'UE sont autorisées dans l'UE, alors notre exception ne vaut plus rien parce qu'elle ne concerne que les anciennes méthodes. C'est-à-dire que les exceptions perdent toujours de leur importance avec le temps parce qu'elles deviennent obsolètes.

**Peter Keller :** *Pour conclure, parlons encore de l'accord sur la santé. Cela semble être perçu comme moins controversé, susciter moins de discussions. Est-ce donc si peu important pour la Suisse ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Alors, c'est un accord de coopération. On dit que ce n'est pas vraiment un accord, mais plutôt un accord de coopération. Mais en tant qu'accord de coopération, il implique l'adoption

des règles du marché intérieur. C'est-à-dire qu'il adopte aussi le droit dynamique. Il comporte également la résolution des différends et il existe aussi un risque que de nouveaux accords qui ne concernent pas le marché intérieur doivent soudainement adopter les règles du marché intérieur. Les autres doivent de toute façon le faire. Même si, par exemple, nous concluons encore dans le domaine financier, le droit du marché intérieur devient alors aussi obligatoire. L'accord sur la santé est trompeur. En effet, en cas de crise, nous devrions simplement accepter l'ensemble du régime de l'UE. C'est alors l'UE qui décide ce qui s'applique, quelles mesures prendre, comment intervenir. Pensons un instant à la période du COVID. La Suisse a certainement mieux informé et mieux géré le COVID que l'UE et cela serait différent. Les réglementations de l'UE s'appliqueraient alors simplement aussi à nous. La Confédération devrait simplement les mettre en œuvre en Suisse et cela, nous ne le voulons certainement pas non plus en temps de crise. Si l'on pense à la vaccination, à l'obligation du port du masque, à la durée des fermetures et ainsi de suite. Nous avons mieux agi, nous avons mieux traversé la crise que l'UE et nous n'en avons pas besoin. Nous sommes à la source avec notre industrie pharmaceutique de toute façon, nous sommes à la source. A cela s'ajoute que nous devrions encore payer. Nous payons dans l'accord sur la santé pour l'accès à toute cette gestion des données mais nous n'avons malgré tout pas un accès complet nous-mêmes. C'est d'ailleurs quelque chose que même l'industrie pharmaceutique critique. L'accord sur la santé, il ne l'approuverait pas. Mais cela se manifeste surtout en temps de crise. Des patients européens pourraient également être transférés dans des hôpitaux suisses. C'était d'ailleurs la discussion pendant le COVID aux frontières parce que les hôpitaux de l'UE ne fonctionnaient tout simplement plus. Est-ce que ce serait possible ? Ce n'est pas clarifié. Si l'UE leur donne, oui, alors ils peuvent venir.

**Peter Keller :** *Donc la voie pragmatique suisse que nous avons également suivi avec beaucoup de prudence et de discernement pendant la pandémie de COVID-19 comparée à l'obligation vaccinale généralisée au confinement strict et prolongé et ainsi de suite. Celle-ci ne sera plus possible de cette façon.*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Non, nous devons simplement faire ce que l'UE prescrit sinon il y aura à nouveau des sanctions.

**Peter Keller :** *Madame Martullo, pour conclure en une phrase, pourquoi les Suisses devraient-ils rejeter ce paquet d'accords avec l'UE, même en tenant compte des deux nouveaux accords dans les domaines de la santé et de la sécurité alimentaire qui concernent aussi l'agriculture ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Oui, parce que notre vie quotidienne serait profondément affectée alors même que nous n'avons pas besoin de cette sécurité supplémentaire. Beaucoup de bureaucratie, beaucoup de travail, également énormément de travail pour les cantons qui ne seraient plus que

des exécutants sous les ordres de la Confédération. Mais au-dessus, il y a bien sûr Bruxelles et il faut savoir que si l'on souhaite un jour résilier l'accord sur les denrées alimentaires, alors tous les accords tombent, 14 accords disparaissent parce qu'il y a en effet une clause guillotine. Avec l'accord agricole et les bilatérales ERM, même les accords sur les marchés publics tomberaient alors. Donc il y a aussi un risque ici. Si jamais l'UE décide quelque chose et que nous ne voulons pas suivre, nous n'aurions alors plus rien. Et justement, c'est ce que nous ne voulions plus, qu'il y ait une telle clause guillotine. Ici, une telle clause a de nouveau été intégrée.

**Peter Keller** : *Madame Martullo, merci beaucoup pour cet entretien.*

**Magdalena Martullo-Blocher** : Merci à vous.